

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉPT. :— 3 mois, 5 fr.; 6 mois, 9 fr.; Un an, 16 fr.
HORS DU DÉPT. :— » 6 » 11 » 20

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue Valentré.
PARIS : HAVAS et C^e, 8, place de la Bourse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

Imprimerie A. Laytou.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent
RECLAMES — 50

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Hiver.

Arrivées à	Départs de	Arrivées à							
CAHORS	CAHORS	LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	BERGERAC	BORDEAUX	PÉRIGUEUX	PARIS	
11 h. 16 ^m matin.	4 h. 40 ^m matin.	6 h. 15 ^m matin.	7 h. 17 ^m matin.	7 h. 45 ^m matin.	9 h. 16 ^m matin.	11 h. 42 ^m matin.	9 h. 52 ^m matin.	12 h. 51 ^m matin.	
5 h. » soir.	1 » 00 » soir.	2 » 41 » soir.	3 » 32 » soir.	4 » 18 » soir.	5 h. 20 ^m soir.	8 h. 8 ^m soir.	5 » 52 ^m soir.	4 » 39 ^m »	
10 h. 21 »	5 » 45 » »	7 » 39 » »	9 » 22 » »	9 » 41 » »	—	—	11 » 7 » »	2 » 48 soir.	

Train de marchandises facultatif : {Départ de Cahors — 5 h. «^m matin.
{Arrivée à Cahors — 8 h. 56^m soir.

Train de foire. {Départ de Libos. — 7 h. 10^m matin.
{Arrivée à Cahors. — 9 h. 15^m matin.

Cahors, 9 Mars.

Le *National* est un journal dont on ne saurait contester les convictions républicaines. Son rédacteur en chef, M. Hector Pessard, a rendu à la cause aujourd'hui triomphante assez de services signalés pour que sa bonne foi ne soit pas méconnue. Mais, plus il a aidé au succès de la République, plus il doit avoir à cœur que cette République puisse vivre; aussi fait-il tous ses efforts pour l'empêcher de verser dans les excès. Si tous les républicains conservateurs lui ressemblaient, les radicaux compteraient un peu plus avec l'opinion modérée et ne traiteraient pas le centre gauche avec ce dédain chaque jour plus méprisant.

Voici les très-sages conseils que donnait récemment le *National*. Nous les reproduisons d'autant plus volontiers qu'ils peuvent également servir au centre droit. Ce n'est pas malheureusement dans le parti républicain seul que la raison a une fatale tendance à abdiquer devant la passion :

Le moment est venu pour les partisans d'une République réformatrice et non révolutionnaire, libérale et non jacobine, démocratique et non socialiste, de relever leur drapeau, de le tenir avec plus de fermeté, de le défendre avec plus de constance. Il y a trop longtemps que nos amis cèdent à tous ceux qui ne cèdent rien, et transigent avec les intransigeants. Nous les exhortons à prendre une attitude plus énergique, et combien parmi ceux qui n'osent nous approuver, parmi ceux même qui nous blâment du bout des lèvres, sont de notre avis au fond ! Combien nous imiteraient, s'ils n'étaient pas retenus par cette sorte de respect humain qui trop souvent paralyse chez nous les timides partisans du bon sens ?

Mais c'est au pays même, c'est au suffrage universel que nous nous adressons, après nous être trop vainement adressés au ministère et à la majorité.

Rapprochons de ces paroles les lignes suivantes du journal de M. Dufaure, le *Parlement* :

Tant qu'elle sera libérale et modérée, tant qu'elle respectera les droits de tous, même de ceux qui sont ses adversaires, tant qu'elle sera conciliante et juste, tant qu'elle évitera de troubler les consciences, et de raviver les discordes religieuses, la République est assurée de vivre en ce pays. Elle ne compromettra sa durée que si elle devient agitatrice. Ses plus grands ennemis ne sont pas à droite, ils sont dans son sein, parmi les intolérants et les doctrinaires.

Le Gouvernement paraît avoir compris que le scandale des révocations devenait trop grand. Le *Temps*, qui annonçait l'autre jour que l'épuration allait continuer, dit maintenant qu'elle est finie. Le *Journal des Débats*, en relevant cette contradiction, ajoute : « S'il y a deux courants, comme on le prétend : au ministère des finances, ce serait le courant modéré qui aurait pris le dessus; nous ne saurions trop nous en applaudir. »

On nous écrit de Paris :

« La mise en liberté d'Hartmann et son renvoi de France ne produisent pas pour le moment une grande impression; mais on se défie pour l'avenir. Hartmann s'est embarqué pour l'Angleterre. »

SÉNAT

Séance du 5 mars. (fin.)

M. Clément établit que les lois existantes ne refusent en rien le droit d'enseignement aux congrégations religieuses.

M. Jules Ferry commence un long discours, souvent interrompu par les cris d'indignation d'une grande partie de l'Assemblée.

« La loi que nous faisons est une loi politique, » a dit M. Jules Ferry. Il ne s'agit donc pas pour le gouvernement d'assurer aux nouvelles générations un enseignement scientifique et littéraire plus ou moins appropriés à leurs besoins intellectuels, plus ou moins fait pour les préparer aux travaux de la vie. Ce que l'on veut, c'est rédoire à l'impuissance des hommes dans lesquels on voit des adversaires; le principal auteur de l'article 7 en a fait ouvertement l'aveu.

Que l'Etat use, envers les établissements qui ne dépendent pas directement de lui, d'un pouvoir de contrôle et de surveillance aussi large que possible; qu'il envoie ses inspecteurs dans les maisons des congréganistes; qu'il en force les portes au cas où on se refuserait à les ouvrir; qu'il fasse punir les maîtres et fermer les écoles qui distribuent un enseignement vicieux ou anti-national, rien de mieux; et s'il n'est point suffisamment armé pour remplir cette tâche, qu'il demande des attributions plus étendues; on ne les lui refusera pas. Mais qu'il ne vienne point sous couleur de combattre ses ennemis, mettre hors la loi une catégorie de citoyens et créer une nouvelle classe d'incapacités individuelles que notre législation ne connaissait pas encore!

L'enseignement chrétien, d'après le ministre de l'instruction publique, n'est pas mis en péril par la loi, puisque le clergé séculier, puisque les congrégations autorisées garderont leurs établissements et que les enfants pourront y être envoyés. Nous savons bien que cette ressource ne sera point enlevée aux familles, et c'est bien pour ce motif que l'article 7, même voté, ne protégera nullement l'Etat contre les dangers qu'il redoute. Ce n'est pas d'ailleurs dans les écoles des associations autorisées, ce n'est pas dans les petits séminaires qu'iront la plupart des élèves des élèves des jésuites : ils resteront où ils sont, selon toute apparence. Des laïques se rendront acquéreurs des maisons d'éducation; des maîtres laïques y donneront l'enseignement; il n'y aura rien de changé sinon le costume des professeurs.

Qu'aura-t-on gagné? Rien. Mais on se sera compromis dans une apparence de persécution qui n'aura pas même le triste avantage de gêner les victimes.

Que vous importe, nous dit-on, et pourquoi luites-vous avec tant d'énergie contre l'article 7 si vous le croyez impuissant? Pourquoi? Parce que les principes ont pour nous leur valeur, quels que soient les résultats; parce que ce n'est pas chose indifférente à nos yeux de conserver à la République, un bon renom de tolérance et de libéralisme; parce qu'il ne peut nous plaire que ces ennemis lui jettent à la face le reproche d'oppression; parce qu'elle a besoin d'apaiser les défiances, et non d'aigrir les colères. Voilà ce qui nous touche et nous inquiète

dans ce débat, surtout quand nous considérons la valeur de M. Jules Ferry et celle des hommes qui l'approuvent.

Séance de 6 mars.

Le résultat du scrutin pour l'élection d'un inamovible, en remplacement de M. Crémieux n'a été proclamé qu'à trois heures et demie. M. Albert Grévy est élu par 152 voix sur 154 votants.

M. Jules Ferry continue son discours de la veille.

Il avait parlé d'une lettre de soumission absolue du général des Jésuites écrite à Napoléon. Sommé de reproduire cette lettre, il s'y était refusé.

Aujourd'hui il est forcé de la lire. C'est une lettre d'une grande dignité, inspirée par les plus nobles sentiments.

La droite applaudit, la gauche est confuse, et M. Ferry en est pour sa courte honte et pour ses frais d'hypocrisie.

M. de Ravignan. — Maintenant, retirez le mot de soumission.

M. Ferry batistie. Il invoque les opinions de M. Rouland et il chasse les ouvriers de l'empire. Déjà hier, il avait prononcé (*Journal officiel*) les paroles suivantes :

Je vous cite :
Des lettres de M. Baroche,
Des instructions de M. Duruy,
Une lettre de M. Bourbeau.
Il ne manque plus à M. Ferry que de glorifier le 2 décembre.

Toute son argumentation a roulé sur des citations de livres écrits ou qu'il suppose écrits par des Jésuites; mais à cet égard il n'a rien trouvé de nouveau en dehors des sottises imputations et des complètes inexactitudes des journaux démagogiques. Le fait le plus saillant qu'il ait développé, c'est qu'un historien jésuite, le R. P. Gazeaux, a mal parlé des protestants et ne partage pas l'opinion de M. le ministre sur quelques journées de la Révolution française. En dehors de là, rien. Disons toutefois qu'il a également dénoncé M. Chantrel... dont l'histoire n'a jamais été admise comme livre d'études chez les Jésuites.

Voici un extrait du *Journal officiel*. Il s'agit d'un autre livre hostile à la Révolution :

M. Buffet. — L'auteur est-il un jésuite ?
M. le Ministre. — Non; mais il professe les doctrines des jésuites. (Interruptions à droite).
M. Buffet. — Alors, il ne sera pas atteint par l'article 7. Après avoir supprimé les jésuites, vous supprimez les écrivains. (On rit à droite).

M. Jules Simon commence sa réponse à M. Jules Ferry. Il déclare qu'il a devant lui un système politique, et qu'il combat ce système. Il annonce que son discours doit être long, et la suite est renvoyée à lundi.

Séance du 8 mars.

M. Jules Simon reprend son discours. (Voir aux *Dépêches télégraphiques*).

INFORMATIONS

Elections de la Dordogne

Périgueux, 7 mars, soir.

Le premier tour de scrutin pour les élections

sénatoriales de la Dordogne a donné le résultat suivant :

M. de Fourton, conservateur, 362 voix (élu).
M. Bosredon, conservateur, 317.
M. Garrigat, républicain, 307.
M. Chavoix, républicain, 288.
M. Gibiat, conservateur, 70.

Deuxième tour :

M. Bosredon, 367 voix, élu.
M. Garrigat, 305.

REFUS D'EXTRADITION D'HARTMANN

La note suivante a été communiquée samedi à l'Agence Havas par le gouvernement :

Dans le conseil des ministres, tenu à l'Élysée, M. le garde des sceaux a saisi le conseil d'un rapport qu'il avait adressé la veille à M. le président de la République, concernant l'affaire Mayer-Hartmann.

Ce rapport s'appuyant sur les résultats de l'information à laquelle il a été procédé par M. le procureur de la République, en conformité de la circulaire ministérielle du 12 octobre 1875, et sur les avis émis le 2 mars courant tant par le chef du parquet du tribunal de 1^{re} instance de la Seine que par le procureur général près la cour d'appel de Paris, concit, comme ces magistrats, que l'identité de l'inculpé et sa participation aux faits qui lui sont reprochés n'étant pas établies, il n'y avait pas lieu à extradition.

Les conclusions du garde des sceaux ont été adoptées par le conseil des ministres et la décision a été immédiatement portée à la connaissance de l'ambassadeur de Russie.

Le gouvernement français a pris des mesures pour l'expulsion immédiate d'Hartmann, qui sera probablement dirigé vers l'un des ports de la Manche d'où il s'embarquera pour l'Angleterre.

L'armée russe, l'armée française et l'armée allemande.

A l'occasion du projet relatif à l'augmentation de l'armée allemande, le *Temps* a publié un article dans le but de calmer l'opinion publique. En voici quelques passages :

On a évoqué, à Berlin, le spectre d'une alliance franco-russe; mais jamais évocation fut-elle plus visiblement motivée par les besoins de la cause? Loïn de nous la pensée de rien articuler de déso-bligeant pour un gouvernement en butte aux douloureuses circonstances contre lesquelles on se débat en ce moment à Saint-Petersbourg. On conviendra toutefois que les préoccupations enfantées par de telles crises sont assez absorbantes pour ne pas laisser beaucoup de place à des combinaisons diplomatiques, dont la trace ne s'aperçoit d'ailleurs nulle part. Ajoutons-nous que la dernière campagne de Turquie, en faisant ressortir les qualités du soldat russe, a démontré en même temps la nécessité d'une longue et patiente réforme dans l'organisation de l'armée?

Les rapports de l'état-major allemand sur les armées étrangères tiennent, à l'égard des forces de l'Allemagne, un langage moins modeste que ne l'a été celui du maréchal de Moltke devant le Reichstag. Déjà, il y a quelques années, un homme qui est mort aujourd'hui, mais dont la compétence était universellement admise, le colonel Rustow, Prussien d'origine, disait de la Russie qu'à l'exception d'une centaine de mille hommes de troupes d'élite, ce pays ne possédait rien à mettre en ligne dans une guerre offensive sérieuse. C'était là évidemment une exagération. Pourtant n'a-t-il pas paru récemment en Allemagne un opuscule dû à la plume d'un écrivain militaire, et indiquant avec l'accent d'une entière confiance, la façon dont une armée prussienne pourrait porter le « coup au cœur » de l'em-

pire russe, malgré son étendue? La vérité est en tout cas, qu'il y a une grande différence entre la puissance extérieure d'action de la Russie et le nombre d'unités tactiques dont le maréchal de Moltke a brusquement étalé les chiffres devant son complaisant auditoire.

Son système, en ce qui concerne la France, ne supporte pas l'examen d'avantage. Débuter par dire que nous avons agi depuis 1870, est une plaisanterie. Dépourvus de nos frontières, allions-nous rester avec les 240,000 hommes qui avaient voté le plébiscite et derrière lesquels, après la foudroyante entrée en matière de l'ennemi, nous n'avions plus trouvé que des levées irrégulières et des dépôts? Les états-majors allemands ont déployé une puissance d'organisation et d'action qui leur a acquis une gloire légitime, mais proportionnée plutôt à ce qu'on avait cru jusque-là de la puissance française qu'à ce qu'elle se montra réellement, et il est certain que, si une guerre semblable recommençait les étapes en seraient plus laborieuses. Mais, puisqu'il ne s'agit plus pour nos voisins de nous attaquer, ils savent bien, de leur côté, qu'ils peuvent dormir en paix derrière le double rempart des Vosges et du Rhin dont ils se vantent si orgueilleusement, et avec raison, quand ils ne parlent plus *urbi et orbi*.

L'effectif allemand a été jusqu'à présent de 401,000 hommes. Après l'adoption du projet de loi, il sera de 427,000 (chiffres ronds), auxquels il faut encore ajouter environ 7,000 volontaires d'un an, soit en tout 434,000. Le maréchal de Moltke porte le nôtre à 497,000 hommes; mais, si l'on en déduit les non-combattants, à savoir: le train, les troupes d'administration, les hommes employés à la remonte, les gendarmes mêmes qui n'ont jamais été mis en ligne ailleurs qu'en cas d'invasion, on arrive à un chiffre presque identiquement égal à celui de l'Allemagne.

On a fait de même illusion au Reichstag sous le rapport des unités tactiques. Pour ne considérer d'abord que l'infanterie, nous avons 641 bataillons, et l'Allemagne en aura 503. Mais, dès à présent, nous n'avons que 268,000 fantassins contre 277,000, et notre compagnie compte sur le pied de paix 55 hommes de moins que la compagnie allemande. Nous pourrions remédier à cette infériorité, nous ne disons pas le contraire; mais, en attendant, il serait à craindre qu'elle se fit cruellement sentir au moment d'une guerre, quand nos capitaines, dont la moyenne d'âge est de plus de quarante et un ans, se trouveraient tout d'un coup avoir à diriger 250 hommes dont les quatre cinquièmes leur seraient inconnus.

Une chose produit probablement un grand effet de l'autre côté de nos frontières, et surtout dans un milieu spécialement disposé comme celui du Reichstag, c'est le spectacle des efforts que la France s'est imposés, du mouvement qu'elle s'est donnée pour son armée depuis dix ans. Si nous avions eu la préparation de l'Allemagne, la sûreté de vue de ses hommes d'Etat et de ses chefs militaires, surtout (qu'on ne l'oublie pas) le génie approprié de sa population, on aurait peut-être le droit de nous regarder d'un oeil soupçonneux. Mais tout le monde sait trop que, par la faute des temps, ce *sursum corda* du pays n'a abouti qu'à garantir notre stricte défensive. Toutes nos lois militaires sont encore en suspens, aucune des institutions destinées à renouveler notre armée n'est fondée, et parlant l'expérience des réformes est à faire. Si l'empire allemand, dans sa situation de force extraordinaire, éprouve encore des doutes sur son avenir, que devrions-nous penser de nous-mêmes?

EXÉCUTION DE MALADETZKI.

On télégraphie de Saint-Pétersbourg, le 5 mars.

» Aujourd'hui à onze heures, Maladetzky, l'auteur de l'attentat contre le général Loris Mélikoff, a subi la peine capitale. Le gibet avait été dressé sur la place de Siméon, près la gare du chemin de fer de Tsarskoé-Selo. Une foule immense entourait l'espace libre gardé par les gendarmes autour du gibet. Des détachements de la garnison de Saint-Pétersbourg formaient le carré. Le condamné est arrivé sur une charrette noire. Il était assis sur un banc élevé, les bras liés en arrière à des barres dressées verticalement sur la charrette. Il portait sur la poitrine un écriteau avec ces mots: « Criminel d'Etat. » Il a fait très ferme contenance tout le long du chemin, avec un ricanement sur le visage.

» Arrivé sous l'escorte de cosaques, il a été attaché à un poteau derrière le gibet pour entendre la lecture de la sentence. Pendant cette lecture le condamné se courbait pour saluer la foule en montrant l'écriteau attaché sur sa poitrine, sans abandonner son attitude railleuse. Il fut amené ensuite sous la potence, et le prêtre s'approcha avec la croix. Le condamné ne paraissait pas disposé d'abord à l'écouter; finalement il embrassa le crucifix. Le bourreau couvrit le condamné d'un sac blanc et le poussa dans l'espace. Vingt-cinq minutes après, le

cadavre fut détaché de la potence, examiné par un chirurgien et emporté dans un cercueil.

» L'exécution à peine terminée, on a arrêté sept individus mal vêtus, de mine suspecte, qui avaient sifflé ou fait des manifestations inconvenantes.

» On raconte que Maladetzki, sans ressources, avait été accueilli par charité par la police de Minsk. C'est là, dit-on, qu'il aurait volé le revolver qui lui a servi. Il paraît qu'il a été très sobre de réponses dans son interrogatoire.

Le rachat des chemins de fer.

M. Paul Leroy-Beaulieu dans la campagne contre le rachat des chemins de fer, démontre, dans l'*Economiste français*, que la garantie d'intérêts que l'Etat sert aux compagnies, loin de donner aux compagnies les avantages énormes que lui attribue le rapport de M. Wilson, leur impose des charges, une dette dont elles doivent désirer se débarrasser le plus tôt possible.

En premier lieu, dit M. Leroy-Beaulieu, cette garantie n'est pas perpétuelle, elle ne doit pas durer jusqu'à la fin de la concession; elle doit même expirer dans un temps relativement prochain, en 1915. Les personnes qui ont des obligations de chemins de fer ne doivent pas oublier qu'à partir de 1915 ces titres ne jouiront plus d'aucune garantie, et que même jusqu'en 1915 ils ne sont que partiellement garantis, comme l'a fort bien expliqué M. Wilson. Or, la date de 1915 est-elle si éloignée? Mais beaucoup d'entre nous peuvent espérer qu'ils y arriveront sans être encore dans l'extrême vieillesse; et tout le monde doit penser que ses enfants vivront encore en 1915. Une garantie d'intérêts qui n'a que 35 ans à courir, quand la compagnie qui en bénéficie est constituée pour 75 ans, ne désintéresse pas; à coup sûr, la compagnie de la bonne ou de la mauvaise exploitation de son réseau. Il ne peut être indifférent aux actionnaires actuels des compagnies ou à leurs administrateurs qu'elles tombent en faillite en 1915; c'est là une perspective très peu réjouissante et qui doit les porter, n'est-ce pas, à faire quelques efforts pour rendre leur exploitation productive? Si les compagnies exploitent très mal leur réseau, en 1915 elles ne pourront plus donner un sou de dividende, elles ne pourront même plus payer intégralement l'intérêt de leurs obligations; il se pourrait même qu'elles n'eussent pas un centime à servir à ces dernières; voilà le caractère essentiellement fragile et temporaire de la garantie d'intérêts. Il y a plus: non seulement la garantie d'intérêts n'est que temporaire et elle n'est que partielle (c'est M. Wilson lui-même qui le déclare); mais encore elle constitue une simple avance qui forme une dette de la compagnie, et une dette productive d'intérêt à 4 0/0 au profit de l'Etat. Savez-vous à combien montent ces sommes, dues à l'Etat par la Compagnie d'Orléans du chef de la garantie? A 217 millions de francs, tant pour le capital même de ces avances que pour l'intérêt à 4 0/0 depuis 1863. Est-il indifférent pour les compagnies d'être grevées d'une dette aussi grosse et de la voir s'accroître encore? Non certes. Cette dette, il est vrai, n'est exigible ni en capital, ni même en intérêts; mais il a été convenu expressément que tous les excédents de produit des compagnies au delà du revenu réservé (ne confondez pas revenu réservé et revenu garanti: le revenu réservé est un maximum, mais qui peut n'être pas atteint); il a été convenu, dis-je, que tous les excédents de produit des compagnies au delà du revenu réservé, c'est-à-dire du revenu fixé comme maximum, serviraient à rembourser l'Etat des intérêts et du capital des avances qu'il aurait fournies à titre de garanties d'intérêts.

Tant que la compagnie d'Orléans n'aura pas remboursé à l'Etat les 217 millions qu'elle lui doit, somme qui grossira probablement pendant quelques exercices encore et qui s'accroîtra en tout cas des intérêts quelles que soient les augmentations de trafic et de revenu net, elle ne pourra distribuer plus de 56 francs à ses actionnaires, ce qui ne veut pas dire qu'elle distribuera nécessairement 56 francs, car c'est là un revenu maximum, mais non pas un revenu garanti. Il s'est fait une confusion d'idées déplorable entre ces deux expressions de revenu

réserve ou revenu maximum et de revenu garanti ou revenu minimum. La première n'équivaut pas le moins du monde à la seconde. Cette dette des compagnies envers l'Etat, est une véritable dette, qui n'est remboursable que conditionnellement, il est vrai, mais qui affecte néanmoins la situation du débiteur. La compagnie du Nord, par exemple, qui n'a pas recouru à la garantie d'intérêt, peut espérer que la progression du trafic portera dans 5 ans, dans 10 ans, dans 15 ans, le dividende de ses actions à 70, à 75, peut-être à 80 francs. La compagnie d'Orléans ne peut entretenir l'espoir d'un accroissement de dividende que lorsqu'elle se sera dégagée de sa dette de 217 millions de francs envers l'Etat. Ce jour peut venir sans doute; et nous pensons que si l'on ne fausse pas le régime de nos chemins de fer il viendra, nous croyons, que l'Etat pourra un jour rentrer dans les 217 millions que lui doit la compagnie d'Orléans; mais, du moins faut-il que cette somme ne s'accroisse pas encore considérablement. M. Leroy-Beaulieu conclut ainsi: La garantie d'intérêts a jusqu'ici imposé des charges au trésor: elle coûtait 27 à 30 millions annuellement avant 1870; depuis la guerre, elle a coûté 40 millions et même jusqu'à 55, mais le grand développement du trafic dans les dernières années doit avoir réduit aujourd'hui cette charge à une trentaine de millions et que, dans 10 ans au plus, elle aura tout à fait disparu. D'après un rapport de M. Sadi-Carot au nom de la commission du budget de 1877, on prévoit qu'en 1890 la créance de l'Etat sur les grandes compagnies montera à 950 millions. A partir de cette époque l'Etat rentrera d'abord dans les intérêts, puis dans le capital. Ce sera une bonification d'une centaine de millions pour nos budgets de la dernière décennie de ce siècle; 40 millions que l'on aura à payer en moins et 50 à 60 millions que l'on recevra en plus. Les impôts pourront être réduits d'autant. Faut-il, à la légère, compromettre et dévorer même cette ressource par l'opération si peu étudiée du rachat?

CHRONIQUE LOCALE

ET MÉRIDIONALE

Tranche-Montagne qui ne tranche rien du tout, (le *Republicain du Lot* en d'autres termes), nous avertit qu'il faut des radicaux partout, et d'abord aux prochaines élections des conseillers généraux.

Nous croyons qu'il ne faut des radicaux nulle part, et nous le montrerons.

Le *Republicain du Lot* ajoute que nous pourrions devenir plus radicaux que lui. Ce serait presque une injure si ce n'était pas une platitude.

Nous n'avons jamais cherché à prendre les défauts des autres; mais en revanche, nous serons charmés de prendre l'esprit et les informations du *Republicain du Lot*.... quand il en aura.

En vérité, il faut un singulier oubli de tout ce que nous avons écrit et de tout ce que nous disons chaque jour, pour nous taxer de *journal clérical*. Nous défendons la liberté pour tous, et nous ne voulons pas plus l'abaissement du pouvoir civil par les catholiques intolérants, que l'oppression des consciences par les radicaux.

Dans un temps comme le nôtre et dans un département comme le Lot, c'est une tâche quelquefois difficile que d'être un journal à la fois conservateur et libéral, soumis à la loi, mais soumis également à la volonté nationale qui peut balayer demain les maîtres arrogants d'aujourd'hui. Nous ne faillirons pas à ce rôle.

Il est très probable, bien que la chose ne pas encore officiellement décidée, que les élections aux conseils généraux seront retardées jusqu'au mois de juillet.

Il est question de réorganiser de fond en comble l'Ecole militaire de la Flèche. On y ferait entrer, à partir de la classe de troisième, les élèves des lycées qui le demanderaient en vue de la préparation à Saint-Cyr.

Il est question, à la Chambre, d'une proposition de loi revêtue d'un grand nombre de signatures et demandant la suppression des receveurs particuliers dont les attributions seraient réparties entre les percepteurs cantonaux et les trésoriers payeurs généraux.

L'ARMÉE TERRITORIALE

Le ministre de la guerre vient d'adresser aux commandants des corps d'armée les instructions relatives au prochain appel des classes de 1868 et de 1869 de l'armée territoriale.

Les convocations se feront suivant la règle générale établie pour les appels des réservistes, c'est-à-dire par voie d'affiches. Exceptionnellement, on continuera à avoir recours aux ordres d'appel individuels dans le gouvernement militaire de Paris.

L'appel ne comportera que deux périodes au lieu de trois, comme les années précédentes.

La première période durera du 3 au 17 avril inclus pour les sous-officiers, caporaux et brigadiers, et du 5 au 17 avril inclus pour les hommes non gradés.

La seconde période durera du 8 au 22 mai inclus pour les sous-officiers, caporaux et brigadiers, et du 10 au 22 mai inclus pour les hommes non gradés.

La première période sera affectée à l'infanterie, à la cavalerie, à l'artillerie, au train d'artillerie et au train des équipages.

La seconde période sera affectée à l'infanterie, au génie et à la classe de 1868 de la gendarmerie et des troupes d'administration.

Pour l'infanterie, la cavalerie, l'artillerie, le génie et les trains, on convoque cette année des hommes des classes de 1868 et de 1869, à peu près par moitié dans les unités organiques qui doivent être constituées lors de la convocation.

Les officiers supérieurs commandant les bataillons, les groupes d'escadrons ou les groupes de batteries appelés, ainsi que tous les officiers des cadres de ces bataillons, escadrons ou batteries, seront convoqués le 3 avril pour la première période, le 8 mai, pour la seconde.

Il en sera de même pour les adjoints du génie de l'armée active, affectés aux compagnies territoriales du génie comprises dans la convocation.

Les commandants de corps d'armée désigneront les chefs d'escadron d'artillerie n'ayant pas de commandement, les officiers comptables, les officiers des dépôts, les officiers affectés au service d'état-major, les fonctionnaires de l'intendance n'ayant jamais servi comme tels dans l'armée active, enfin les officiers d'administration des sections territoriales de commis et d'ouvriers et d'infirmiers, qui devront assister à l'appel de cette année, en se basant sur ce que les uns et les autres doivent prendre part à une réunion tous les deux ans, comme les autres officiers.

Les officiers affectés au service d'état-major seront employés dans les états-majors des corps d'armée ou des divisions: les fonctionnaires de l'intendance, dans les bureaux de l'administration du corps d'armée; les chefs d'escadron d'artillerie sans commandement, entre les groupes des batteries convoquées, et plus particulièrement entre les groupes de batteries à pied.

Les lieutenants-colonels des régiments territoriaux d'infanterie, de cavalerie et d'artillerie, ainsi que les commandants des escadrons du train des équipages, seront convoqués pour toute la durée de l'appel. Les lieutenants-colonels d'infanterie dont les bataillons seraient appelés en deux séries pourront, à leur gré, rester au lieu de l'instruction, ou rentrer chez eux dans l'intervalle qui sépare les deux séries, ou même n'assister qu'à l'une des deux séries.

Les chefs de bataillon du génie, les officiers de ce corps n'appartenant pas aux cadres des compagnies, les médecins, les pharmaciens, les vétérinaires et les officiers d'administration autres que ceux des sections, ne seront pas convoqués cette année.

Voici le tableau des convocations de troupes, tel qu'il résulte du *Journal officiel*:

1^{re} série (avril). — Infanterie: 1^{er} et 2^e bataillons des régiments de numéros pairs et 3^e bataillon des régiments de numéros impairs; cavalerie: 2^e et 4^e escadrons de dragons et 2^e et 4^e escadrons de chas-

seurs; artillerie: les batteries des groupes désignés pour les armées de millésime pair; train des équipages: 2^e et 4^e compagnies.

2^e série (mai). — Infanterie: les 2^e bataillons des régiments de numéros pairs qui ne pourraient être convoqués avec la 1^{re} série; génie: 2^e et 4^e compagnies; commis et ouvriers d'administration, infirmiers et gendarmes territoriaux: classe 1868 seulement (tandis que tout le reste du tableau regarde les deux classes 1868 et 1869).

Nous croyons devoir ajouter à ce tableau celui de l'appel des réserves, également publié par le Journal officiel:

Appel du printemps. — 1^{re} série, du 26 avril au 22 mai inclus (réservistes de cavalerie des classes 1871 et 1873; réservistes d'artillerie, du train et des pontonniers de la classe 1871; ajournés des classes précédemment appelées, et hommes admis à devancer l'appel de leur classe). — 2^e série, du 31 mai au 26 juin inclus (réservistes de l'artillerie, du train, des pontonniers et artificiers de la classe 1873).

Appel d'automne. — 1^{re} série, du 21 août au 17 septembre inclus, pour les 7^e, 8^e, 12^e, 13^e, 14^e, 15^e, 16^e, 17^e et 18^e régions, et 2^e série, pour les 1^{re}, 2^e, 3^e, 4^e, 5^e, 6^e, 10^e, 11^e régions et le gouvernement de Paris (classes 1871 et 1873 d'infanterie, chasseurs à pied, génie, gendarmerie, administration et sapeurs-pompiers).

La correspondance départementale de l'Agence Havas, a communiqué aux journaux de toute la France le petit article suivant, consacré aux travaux et aux recherches de M. Demeaux, conseiller général du canton de Puy l'Evêque. Nous nous empressons de reproduire cet article, dans lequel on verra avec quel zèle et quelle persistance M. Demeaux poursuit la réalisation des réformes utiles aux populations.

A l'occasion de la récente catastrophe de Clichy-Levallois, le docteur Demeaux, conseiller général pour le canton de Puy-l'Evêque, a publié un travail intéressant sur les moyens de prévenir les rencontres de trains et les surprises aux passages à niveau.

Ce travail a attiré l'attention du conseil d'administration des chemins de Fer de l'Etat, auquel il a été communiqué par le sénateur-président de ce conseil.

En outre, ce travail a été soumis par M. le ministre des Travaux publics au comité d'exploitation technique des chemins de fer, qui est spécialement chargé d'examiner les inventions relatives au service des voies ferrées.

Le projet de M. Demeaux consiste à utiliser, sur toute l'étendue de la voie, le système de disques, qui n'est employé aujourd'hui qu'à l'entrée et à la sortie des gares. Il propose d'établir entre les gares, quelle que soit leur importance, une série de disques dont le fonctionnement solidaire et simultané permettrait de transmettre au même instant des signaux sur tous les points du parcours, principalement là où se trouvent les passages à niveau.

Ce fonctionnement des disques est expliqué et développé en termes précis par M. Demeaux, qui, précédemment, s'était distingué par de savantes recherches dans la question des mandats de poste, dont M. le ministre des Postes et Télégraphes se préoccupe à un si haut degré.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(Service spécial du Journal du Lot).

Paris, 9 mars, 11 h. 40 mat.

Le discours de M. Jules Simon a été éloquent et concluant; il a démontré que l'article 7 est inutile, inapplicable, impolitique et injuste.

M. Testelin, sénateur, ayant interrompu l'orateur, a été rappelé à l'ordre.

M. Ronjat a répondu à M. Jules Simon. Il paraît certain que M. Freycinet va parler pour l'article 7. On regarde son intervention comme une faute parmi les républicains modérés.

M. Dufaure lui répondra.

Le vote aura lieu aujourd'hui.

Paris, 9 mars, 4 h. soir.

Presque au début du discours de M. Jules Simon un très vif incident s'est produit: — L'orateur, ayant cru remarquer que M. Testelin avait interrompu, lui dit: « Je crois que M. Testelin m'a fait une observation. »

M. Testelin: Je n'ai rien dit; je me borne à contenir mon mépris et mon indignation.

Bruit à droite, tumulte, cris nombreux: A l'ordre, à l'ordre!

M. Jules Simon. — Je ne demande pas un rappel à l'ordre, M. Testelin vient d'outrager un honnête homme qui ne se sent nullement atteint.

Applaudissements à droite, nombreux cris à l'ordre!

Le tumulte est à son comble et plusieurs sénateurs de la droite, debout, irrités, menacent du poing M. Testelin.

A ce moment, le Président, M. Calmon, inflige un rappel à l'ordre à M. Testelin.

Le tumulte dure encore cinq bonnes minutes et ce n'est que graduellement que le silence finit par se rétablir.

A 5 heures moins vingt, M. J. Simon parlait encore.

Paris, 9 mars 2 h. soir.

Les conséquences du refus de livrer Hartmann apparaissent plus graves qu'on avait cru tout d'abord. Il est absolument faux que le comte Orloff ait assisté à la réception du ministre des affaires étrangères, samedi.

Le Figaro, très sûrement informé ces derniers jours, assure ce matin que la Russie pensait que la question d'extradition ne serait pas si vite résolue, et espérait pouvoir communiquer de nouvelles pièces.

On annonce le départ en congé de M. le comte Orloff, ambassadeur de Russie à Paris. Les journaux officieux disent qu'il devait partir au mois de février.

Le Figaro prétend que malgré la gravité de cette affaire, on ne croit pas à une rupture diplomatique entre la France et la Russie.

Paris, 9 mars, 3 h. soir.

Les journaux de Londres, de ce matin, publient une lettre du premier ministre anglais annonçant la très prochaine dissolution du Parlement. Le ministre dit que le Gouvernement a renoncé au principe de non intervention pour sauver la paix européenne qui a été maintenue par la suprématie de l'Angleterre. Il ajoute que de nouvelles élections sont nécessaires pour que l'influence anglaise ne soit pas diminuée dans les circonstances actuelles.

Paris, 9 mars, 4 h. soir.

M. Freycinet monte à la tribune, il dit que le Gouvernement veut seulement que les congrégations non autorisées demandent l'autorisation d'enseigner. Si l'enseignement y est irréprochable elles seront tolérées.

Un ministère radical aurait expulsé les Jésuites.

Bourse de Paris

Cours du 9 Mars.

Rente 3 p. %	82.80
— 3 p. % amortissable	84.45
— 4 1/2 p. %	113.50
— 5 p. %	116.50

Vente après décès.

On fait savoir que le mercredi 10 mars courant, à 9 heures du matin, et jours suivants et utiles s'il y a lieu,

Il sera procédé par l'huissier soussigné, à la vente aux enchères publiques et au comptant de diverses marchandises neuves dépendant de la succession de César Damour, décédé à Cahors. Ces marchandises consistent en ferblanterie, quincaillerie, chandeliers, lampes, lanternes, etc.

Cette vente aura lieu dans la rue Fénelon, maison Cagnac, où ces marchandises sont déposées: A la requête de dame Zulma Damour et de François Lagarrigue, mariés, propriétaires et domiciliés à Cahors, le mari agissant pour la validité et ladite Damour comme fille unique et héritière dudit César Damour. L'huissier chargé de la vente, COMBELLES.

Musée artistique, et littéraire.

Sommaire du n° du 4 mars.

Texte: Exposition de la Ville du Mans, A. Genevay. — Exposition à l'Athénée à Madrid, A. Genevay. — Les Autographes, Lütz. — L'Art du Bois (Fin), Surmay. — Memento Chronologique, Louis Clerc. — Amusettes, Kultan. — Petite Chronique, X.

Gravures: Armoire. (Collection Saint-Didier. — Avignon). Dessin de Ch.-E. Wilson. — Lion couché. Dessin à la plume relevé de bistre, par Rembrandt. (Collection Risler-Kestner). — Maja quêtant pour les inondés. Dessin d'Enrique Mérida, d'après son tableau. — La Tourmente. Croquis de Charles de Hacs, d'après son tableau. — Plage de Lequeitio (Espagne). Dessin de Bernete, d'après son tableau. — Un canal en Hollande. Dessin de R. Mauléon, d'après son tableau. — Dessin de Ferriz, d'après son tableau. — Meuble à deux corps en chêne sculpté. Epoque de François 1^{er}. (Collection de Mylius. — à Gènes). Dessin de Ch.-E. Wilson. — Le baptême de Jésus-Christ. (Porte de Saint-Jean, à Florence). Groupe en marbre d'Andréa Contucci de Sansovino. Gravure de Mourand. — Petite armoire. (Collection Bonaffé. — Ile-de-France). Dessin de C. Kreuzberger. — Panneau d'armoire. (Collection Foule). Dessin de C. Kreuzberger. — Cul-de-lampe composé et gravé par Nicolas Loir. — Lettres ornées: A, de l'alphabet de Preisler.

La cinquième et la sixième série de la nouvelle édition illustrée des Misérables viennent de paraître et vont continuer et augmenter encore le succès de cette belle publication.

Parmi les vingt-cinq dessins qu'elles contiennent, il faut signaler un dessin d'Emile Bayard. *Cosette balayant*, qui est un véritable chef-d'œuvre. « C'était une chose navrante de voir, l'hiver, ce pauvre enfant qui n'avait pas encore six ans, grelottant sous de vieilles loques de toile trouées balayer la rue avant le jour avec un énorme balai dans ses petites mains rouges et une larme dans ces grands yeux. » Il est impossible de rendre d'une façon plus touchante ce tableau.

Ajoutez à cela les plus puissants et dramatiques dessins de Brion, *M. Thénardier*, *Fantine sous la boue de neige* de *Bamatobois*, *Javert*, *Madeleine*; les fins et spirituels croquis de Morin, ses esquisses caricatures de 1817, *La Partie de bateau*, etc., et enfin de charmantes vignettes, par Valnay, qui se fait sa place auprès de ces maîtres.

Revue de France.

Sommaire de la livraison du 1^{er} mars.

Notes sur Napoléon 1^{er}, d'après des documents inédits, par M. Félix Rocquain.
Joanna (suite) roman, par Rhoda Broughton.
Souvenirs de la présidence du maréchal de MacMahon, par M. Ernest Daudet.
Le théâtre de M. Dumas fils, par M. Léopold Lacour.
Les étapes d'une passion (suite) par M. Gustave Desnoiresterres.
Poésies. — Les noces d'Attila (fragments) par M. Henri de Bornier. — Le Phare, par M. Henri Welschinger.
Lady Virginia, traduit de Fernan Caballero, par M. Maxime Breteuil.
Revue musicale, par M. Albert de Lasalle.
Réception de M. le duc d'Audiffret-Pasquier à l'Académie française, par M. Eugène Assé.
La quinzaine politique, par M. Louis Joly.
Les livres.

Bureaux: 13-15, quai Voltaire, Paris.

LA FRANCE ILLUSTRÉE, par V.-A. Malte-Brun (Jules Rouff, éditeur, 14, Clotie Saint-Honoré, à Paris). Sommaire du 11^e fascicule consacré au département d'Indre-et-Loire.

Texte: Description physique et géographique. — Histoire du département. — Histoire et description des villes, bourgs et châteaux les plus remarquables. — Statistiques, etc., etc.

Gravures: Vue générale de Tours. — Château d'Ussé. — Vue d'Amboise. — Château de Chenonceaux. — Carte coloriée du département.

La livraison, 15 centimes. — Le fascicule du département, 75 centimes.

SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS

rendus sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, la :

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, constipations, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en gros-esse; diarrhée, dissenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, névrose, insomnies, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose; tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins muqueux, cerveau et sang. C'est en outre la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants. 33 ans de succès, 100,000 cures, y compris celle de M^{me} la duchesse de Castelstuart, le

duc de Pluskow, M^{me} la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le Dr-Prof. Dédé, etc.

Cure n° 63,476: M. le curé Comparet, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesses et sueur nocturnes.

N° 99,625: Avignon, 18 avril 1876. La Revalescière m'a guérie, à l'âge de 61 ans, d'une épouvantable maladie de vingt ans, des oppressions les plus terribles, à ne pouvoir faire aucun mouvement, avec des maux d'estomac jour et nuit, et des insomnies horribles. — BOREL, née Carbonnetty.

Cure N° 98,614: Depuis des années je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affection de cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de la Revalescière. — Léon PEYLET, instituteur à Cheyssous (Haute-Vienne).

Quatre fois plus nourrissante que la viande elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîte, 1/4 kil., 2 fr. 25, 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 12 kil., 70 fr. — La Revalescière chocolatée au même prix. Elle rend l'appétit, honore la digestion et sommeil rafraichissant aux plus agités. Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 33 et 70 fr. franco. — Dépôt partout chez les bons pharmaciens et épiciers, Du BARRY et C^e (limité), 8, rue Castiglione, Paris. SE MÉFIER DES CONTREFAÇONS ET SUBSTITUTIONS FRAUDEUSES.

Dépôt à Cahors, Vinel droguiste.

CRÉDIT FONCIER DE FRANCE

DEUXIÈME EMPRUNT COMMUNAL

de 500 millions

EN OBLIGATIONS DE 500 FR. 3 0/0

Avec Lots

ENTIÈREMENT CONFORME AU TYPE DES OBLIGATIONS COMMUNALES ÉMISES LE 5 AOÛT 1879.

Par arrêté de M. le Ministre des finances, en date du 27 décembre 1879, le Crédit Foncier a reçu l'autorisation de faire un nouvel emprunt communal de 500 millions. Cet emprunt était devenu nécessaire par suite de l'emploi, aujourd'hui complet des fonds provenant de l'émission des obligations communales du 5 août 1879. Une décision ministérielle du 8 janvier 1880 a autorisé le Crédit Foncier à émettre immédiatement, sur 1 million d'obligations formant la totalité de l'emprunt, le nombre de titres nécessaires pour réaliser une somme de 270 millions, correspondant aux nouvelles demandes d'emprunt des communes.

Les titres consistent en obligations de 500 francs 3 0/0, remboursables en 60 ans, ayant droit à 6 tirages annuels de lots les 5 février, 5 avril, 5 juin, 5 août, 5 octobre, 5 décembre. Chaque tirage comporte:

1 obligation remboursée par	100,000 f.
1 — — — — —	25,000 "
6 obligations remboursées par 5,000 francs soit	30,000 "
45 obligations remboursées par 1,000 francs, soit	45,000 "
Ce qui fait	
53 lots par tirage, pour	200,000 f.
et 318 lots par an pour	1,200,000 f.

Le 1^{er} Tirage aura lieu le 5 avril 1880.

Les obligations sont numérotées de 1 à 1,000,000 et forment 100 séries de 10,000 titres. En cas de remboursement par anticipation des prêts communaux pour lesquels l'emprunt est émis, le Crédit Foncier rachèterait au pair, à la suite d'un tirage spécial, une ou plusieurs séries dudit emprunt, afin de maintenir (art. 76 des statuts) l'équilibre entre les prêts et les titres en circulation. Les obligations ainsi rachetées continueront à concourir aux tirages et pourront être émises de nouveau, après réalisation d'autres prêts communaux.

Les intérêts des obligations sont payables les 1^{er} mars et 1^{er} septembre, à Paris, au Crédit Foncier et dans les départements, dans toutes les Recettes des finances.

Les titres sont délivrés sous forme d'obligations définitives, au fur et à mesure des demandes et moyennant le paiement immédiat de la totalité du prix d'émission, fixé à 485 francs.

Les demandes sont reçues:

A PARIS: au Crédit Foncier de France, rue Neuve-des-Capucines, 19;

DANS LES DÉPARTEMENTS: chez MM. les Trésoriers-Payeurs généraux et les Receveurs particuliers des finances.

AVIS

Les viticulteurs qui voudraient faire l'essai des plants américains peuvent s'adresser à M. Vincens, pépiniériste à Cahors, qui en reçoit directement d'Amérique.

Récompenses à plusieurs expositions

DEMANDEZ PARTOUT la **DÉLICIEUSE LIQUEUR DE PIN**

DITE **ÉLIXIR DES VOSGES**

TONIQUE ET HYGIÉNIQUE

QUI A OBTENU UNE

MÉDAILLE D'OR

L'Exposition universelle de 1878. Cette liqueur se recommande par ses propriétés balsamiques et stomachiques; étendue d'eau, elle remplace avantageusement le SIROP DE PIN, dont elle ren-

forme les principes actifs. **Fourgeaud et Lacoste**, inventeurs et fabricants à Périgueux. Dépôts dans les principaux établissements.

LA VIE DOMESTIQUE

JOURNAL BI-MENSUEL ILLUSTRÉ

La plus complète et la plus variée des Revues de la famille.

LA VIE DOMESTIQUE

est rédigée par des célébrités littéraires et scientifiques. Chaque numéro contient, en outre, une chronique de mode, accompagnée d'un patron découpé. C'est le journal indispensable à tous les foyers dont il est le conseil écouté. Il offre à sa clientèle des primes, qui sont de véritables occasions de séduction et de bon marché.

Abonnement: 10 fr. par an.

Prix de faveur pour nos abonnés: 7 francs par an.

Adresser mandat-poste à M. le directeur de la Vie Domestique, 39, rue Richer. — Paris.

MAISON DE CONFIANCE POUR LA POSE DES DENTS

20 ans de succès

AUDOUARD

EX-PROFESSEUR DE PROTHÈSE ET DE CHIRURGIE

DENTAIRES.

A PARIS

et

CHIRURGIEN-DENTISTE

Du Lycée de Cahors, et des principaux établissements

d'éducation du Lot et de la Corrèze,

Boulevard Nord, en face la Mairie, à Cahors(Lot); tous les mois du 1^{er} au 40. Faubourg Leclère en face la Guiterie, à BRIVE (Corrèze), du 10 au 30 de chaque mois.

ALIMENT DES ENFANTS

Pour fortifier les enfants et les personnes faibles de la poitrine, de l'estomac, ou atteintes de chlorose, d'anémie, le meilleur et le plus agréable déjeuner est le **Racahout**

des Arabes, aliment nutritif et reconstituant, préparé par **Delangrenier** à Paris. (Se méfier des contrefaçons.) Dépôts dans chaque ville,

GRAINE DE LIN TARIN

Contre Constipations, Coliques, Diarrhées, Malades du Foie et de la Vessie. Une cuillerée à soupe matin et soir dans un quart de verre d'eau froide. Le flacon: 1 fr. 30. **MARQUE DÉPOSÉE** FABRIQUE SUR BOITE FER-BLANC. POMMADE FONTAINE, réputée souveraine, le Pot: 2 fr. ESSENCE DE SALSEPAREILLE FONTAINE, le Flacon: 5 fr. Dépôt dans toutes les Pharmacies.

livret des familles.

MM. les maires du département du Lot trouveront à l'imprimerie Layton le **Livret de Famille** à remettre gratuitement aux époux, lors de la célébration du mariage.

Pour tous les extraits et articles non-signés Le propriétaire-gérant, A. Layton.

Pharmacie centrale de Cahors.

Dépôt de toutes les spécialités françaises et étrangères. Eaux minérales naturelles de France et de l'étranger.

ESCROUZAILLES

PHARMACIEN

Successeur de VINEL

Spécialité de Bandages, Bas à varices, Ceintures ventrières, Appareils en Caoutchouc et Articles d'allaitement. Irrigateurs - Clysso.

La Pharmacie centrale de Cahors se recommande à sa nombreuse clientèle par la grande attention qu'elle porte dans ses préparations pharmaceutiques, la qualité et la fraîcheur de ses produits, sortant des premières fabriques de France et de l'étranger, la promptitude dans l'exécution et la modicité de ses prix.

Spécialité de Vin de Quinquina ferrugineux au Malaga. — Vin de Quinquina supérieur au Malaga, Madère, Vieux-Bordeaux, Vieux Cahors. — Grand choix de Pastilles et Pâtes pectorales, d'un goût exquis et d'une efficacité sûre dans les Rhumes. — Élixir vermifuge Bonafons. — Extrait fluide des trois quinquinas pour préparer soi-même et à l'instant un bon litre de vin de quinquina. — Liqueur de goudron, Eaux de toilette, toniques, hygiéniques. — Sirop pectoral et Pastilles des Chantres, infaillibles contre les Rhumes récents ou anciens. Thés et Chocolats variés.

LE JOURNAL DU DIMANCHE

Recueil Littéraire et Illustré

va commencer immédiatement la publication du grand roman: **Le DEMI-MONDE SOUS LA TERREUR**, par F. du Boisgobey, avec illustrations de J. Ferat, et dont nous avons confié la gravure à nos meilleurs Artistes.

Le 43^e volume de cette riche collection vient de paraître. Nous rappelons à nos lecteurs que tous les grands écrivains contemporains ont apporté leur concours au Journal du Dimanche, qui depuis vingt-six ans tient toujours le premier rang parmi les publications illustrées.

Un N^o par semaine, 10 c. avec 16 pages de texte in-4^o et un morceau de musique. — Paris, 10 centimes le numéro. — Départements 14 centimes le numéro. — ABONNEMENTS: Paris, 1 an, 6 fr. — 6 mois 3 fr. Départements: 1 an, 8 francs. — 6 mois, 4 fr. — Pour l'union postale: 1 an, 8 fr. 50.

Le volume broché, pour Paris..... 3 fr.
id. par la poste..... 4 fr.

BUREAUX: Place Saint-André-des-Arts, 11, à Paris
Nota. — On s'abonne en envoyant un mandat de poste.

BAYLES, J^{NE}

RUE DE LA LIBERTÉ, CAHORS,

A l'honneur de prévenir les personnes qui ont la vue fatiguée par la travail ou bien par des verres mal appropriés à leurs yeux, qu'on trouvera chez lui un grand assortiment de lunettes, de conserves en verre cristal, blancs, colorés, formés des meilleures fabriques de Paris, verres de rechange pour myopes, et pour presbytes; on trouvera aussi le même assortiment en longues-vues, lorgnettes, jumelles de spectacle, lorgnons, pince-nez faces à main, boussoles, loupes, pièces à lire, baromètres, thermomètres, hygromètres, éprouvettes, pèse-liqueurs en tout genre, alambics pour l'essai des vins, boîtes de mathématiques, graphomètres, décimètres, équerres, niveaux-d'eau et à bulle-d'air, miroirs, jalons, chaînes d'arpenteurs, compte-fils, microscopes, porte-monnaies, porte-feuilles, passe-partout assortis, cannes, gibecières, sacs de fantaisie et de voyage, stéréoscopes, épreuvs, groupes et paysages etc., etc.

Le Magasin de Lunetterie situé ci-avant au fond de la rue de la Liberté est transféré au bout de la même rue.

ORFÈVRERIE ET COUVERTS DE LA MAISON CHRISTOFLE ET RÉARGENTURE. BIJOUTERIE RELIGIEUSE ET ACHAT DE VIEILLES MATIÈRES D'OR ET D'ARGENT.

ARTICLES DE PARIS, TONDEUSES, TOURNE-BROCHES ET RÉPARATIONS. ASSORTIMENT DE REVOLVERS DES FABRIQUES DE LIÈGE.

EXTRAIT DE SANG

Les Pilules dragéifiées d'extrait de sang de bœuf, de J.-L.-E. Duroy, pharmacien, lauréat de l'Institut, contiennent le fer même du sang, et tous ses autres principes nutritifs, organiques et minéraux concentrés; c'est donc un fortifiant aussi complet que naturel, reconnu par les médecins, supérieur aux ferrugineux ordinaires, au quinquina, à la viande crue, etc. 4 fr. le flacon, 10, rue du Faubourg-Montmartre, Paris.

Dépôt à Cahors, droguerie Vinel.

GUÉRISON IMMÉDIATE

des RHUMATISMES, NEURALGIES et MAUX de TÊTE En faisant usage continu de la



Seule Pile électrique à la portée de tout le monde. Vente unique à Cahors, chez M^{rs} Mandelli, frères bijoutiers.

LA NATIONALE

Compagnie d'Assurances sur la Vie ÉTABLIE À PARIS, RUE DE GRAMMONT ET RUE DU QUATRE-SEPTEMBRE, 18 Assiement Compagnie Royale

FONDS DE GARANTIE: 160 MILLIONS

ASSURANCE EN CAS DE DÉCÈS POUR LA VIE ENTIÈRE Participation dans les bénéfices de la Compagnie

RENTE VIAGÈRE IMMÉDIATE OU DIFFÉRÉE

Capitaux payés aux décès des Assurés depuis l'origine de la Compagnie.....	48,412,727 fr.
Arrérages payés aux Rentiers.....	155,543,717 fr.
Bénéfices payés aux Assurés en cas de décès pour la vie entière.....	17,776,073 fr.

S'adresser pour les renseignements, à M. Bénéch, à Cahors; Puel, à Figeac; Lacambre à Gourdon; Bap^{te} Planiol, à Souillac.

EPILEPSIE

(mal caduc) guérit par correspondance le médecin spécial Dr. Killisch à Dresde-Neustadt (Saxe). Plus de 8000 succès.

Imprimerie. A céder une jolie et importante Imprimerie dans l'ouest sur ligne ferrée. Facilités. S'adresser à **M. Bernier**, 4, rue Turbigo, Paris.

Œuvres complètes de Buffon.

C'est avec un véritable plaisir que nous venons de parcourir les livraisons 21 à 30 des Œuvres complètes de Buffon qui viennent de paraître chez MM. Garnier frères. Nous y avons trouvé une trentaine de dessins, représentant des oiseaux et des quadrupèdes, exécutés et coloriés avec autant de goût que de finesse. Cette nouvelle édition sera, comme nous l'avions prévu, digne de l'illustrateur de l'Histoire universelle et de l'éminent annotateur (M. Flourens) qui a attaché son nom à l'œuvre de Buffon.

Les livraisons dont nous venons de parler contiennent additions et corrections aux Preuves de la Théorie de la Terre et cette magnifique Histoire des animaux dans laquelle Buffon développe avec tant d'art les caractères de trois règnes de la nature. (Prix de la livraison 50 centimes).

MERCERIE, BONNETERIE, DRAPERIE, CHAUSSURES,

ARTICLES DE VOYAGE.

MACHINES A COUDRE DE TOUS SYSTEMES

Accessoires, pièces de rechange et fournitures.

Coupe-boutonnères..... 2 fr.



Laines et cotons filés. Fils et cotons à tisser. Toiles, Nappes, Serviettes. Tapis et descentes de lit. Nattes et paillassons. Calicots, Toiles à matelas et pailasse. Peignes à tisser. Bougie économique à essence. Couvertures de voyage et Chance-lières. Couvertures de

laine et de coton. Tapis d'appartement et passages. Mouchoirs fil de Cholet, couvre pieds, Indiennes meubles, Molletons, Couffils et Cadis, Gilets flanelle de santé. Blouses, Chemises, Pantalons, Caleçons, Jupons, Tricots, etc., etc.

SEMPERES HYGIÉNIQUES contre le froid des pieds. — Prix: 4 fr.

Maison LARRIVE,

5, rue de la Liberté, près de la Cathédrale, à Cahors, (Lot)

VÊTEMENTS IMPERMÉABLES ET CHAUSSURES CAOUTCHOUC

AU PREMIER CHEMISIER

E. CRAMANT-MASSIP

CHEMISES INFROISSABLES

Spécialité

De Lingerie pour homme, sur mesure

Seule Maison à Montauban

CHEMISE-BRETELLE SYSTEME BREVETE

Représentée à CAHORS,

par **M. DIDES,**

Coiffeur-parfumeur, 17, Boulevard Sud.

Tirages de Mars 1880.

Oblig. Ville de Paris 1865..... 0,60 c.
Oblig. Suez 5 %..... 0,25
Bons de liquidation de Paris.... 0,65

Adresser à

La Banque Parisienne

7, rue Chauchat, Paris.

Bureaux auxiliaires: (A 41 r. de Rennes / B 40, rue Turbigo)

Le prix de la

garantie contre le risque

de remboursement au pair

Lire tous les mercredis **Le Capitaliste** qui contient dans chaque numéro, une notice détaillée relative au fonctionnement et aux prix de cette opération.

VICHY

Administration — PARIS, 22, boulevard Montmartre

PASTILLES DIGESTIVES fabriquées à Vichy avec les sels extraits des Eaux. Elles sont prescrites contre les digestions difficiles.

SELS DE VICHY POUR BAINS. — Un Rouleau pour un Bain.

SUCRE D'ORGE DE VICHY. — Bonbon digestif. Pour éviter les contrefaçons exiger sur tous les produits la marque du

CONTROLE DE L'ÉTAT
Dépôt chez tous les marchands d'eaux minérales, pharmaciens et droguistes.

GAZETTE DE PARIS

Le plus grand des journaux financiers

NEUVIÈME ANNÉE

Paraît tous les Dimanches

PAR AN

Semaine politique et financière

— Études sur les questions du jour — Renseignements sur toutes les valeurs — Arbitrage avantageux — Conseils particuliers par Correspondant — Échéance des coupons et leur prix exact — Cours officiels de toutes les valeurs cotées ou non cotées

4 FRANCS

ABONNEMENTS D'ESSAI

2 FR. La Première Année

Prime Gratuite

LE BULLETIN AUTHENTIQUE

des TIRAGES FINANCIERS et des VALEURS À LOTS

PARAISANT TOUTS LES 15 JOURS.

Document inédit, renfermant des indications qu'on ne trouve dans aucun journal financier.

ENVOYER MANDAT-POSTE ou TIMBRES-POSTE

59, Rue Talbott — Paris

PAPIER WILNSI

Le grand succès de ce remède est dû à sa

propriété d'attirer à l'extérieur du corps

l'irritation qui tend toujours à se fixer sur

les organes essentiels à la vie; il déplace

ainsi le mal en rendant la guérison facile et

prompte. Les premiers médecins le recom-

mandent particulièrement contre les rhu-

mes, bronchites, maux de gorge, grippe,

rhumatismes, lombagos, douleurs. Son em-

ploi est des plus simples: une ou deux ap-

lications suffisent le plus souvent et ne

causent qu'une légère démangeaison. On le

trouve dans toutes les pharmacies. Prix de la

boîte de 10 fr. 1,50. Se défier des contrefaçons.